



Evolutions du manuel d'évaluation des ESSMS

En juillet 2025, la HAS a mis à jour le manuel d'évaluation.

- Les références documentaires et réglementaires sont **actualisées**
- Les objectifs et les critères d'évaluation restent **inchangés**.

Les principales nouveautés concernent les accompagnés traceurs et la durée minimale de l'évaluation.



Le nombre d'accompagnés traceur (AT) requis est précisé

Nombre d'AT selon la taille de l'établissement :

- ESSMS de petite taille (< 30 places) : un minimum de 3 AT
- A partir de 30 places : 1 AT supplémentaire par tranche de 30 places.

Etablissements multisites ou multi-établissements :

- Multi sites : au moins 1 AT par site
- Multi établissements* : nombre d'AT selon effectif cumulé et au moins 1 AT par établissement

(*) : soumis obligatoirement à l'autorisation des autorités de tutelle



La durée minimale de l'évaluation sur site est fixée à **2 jours**, avec **2 évaluateurs**

En conséquence :



A partir du **17 octobre 2025**, les évaluations vont être redimensionnées, avec **un allongement** :

- de la durée d'évaluation sur site
- du temps de rédaction du rapport



Choix des accompagnés traceurs (AT)

- Les AT doivent être présentés à l'évaluateur dans les 2 semaines qui précèdent l'évaluation.
- L'évaluateur choisit les AT au plus tard le jour de l'évaluation.

Apave réalise l'évaluation des ESSMS



Une équipe dédiée au secteur de la santé et du médico-social pour réaliser l'évaluation de votre établissement



Apave est accréditée COFRAC* pour réaliser l'évaluation des ESSMS



Une équipe de plus de 50 évaluateurs

600

ESSMS déjà évalués par Apave

(*) Accréditation Cofrac inspection n°3-2025, sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Une question sur l'évaluation ?

Contactez-nous !

[En savoir plus](#)

[Je souhaite être contacté\(e\)](#)